



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 07 janvier 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Freddy MIETTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Séverine LECLERCQ, Samantha EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES : MM. Sabine BANACH (procuration à Alain ROGER), Philippe CERF (procuration à Alain ROGER), Adjoints, Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Emmanuelle DHONDT Conseillère Municipale.*****

Monsieur Jean PERRAULT a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- Monsieur Le Maire : tout d'abord, permettez moi d'excuser Marc GOSCIANSKI qui, souffrant, ne peut pas être présent parmi nous, mais bon ça va beaucoup mieux et logiquement il devrait reprendre ses fonctions la semaine prochaine.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L270 du Code Électoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Ainsi, Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à son déménagement et à ses nouvelles activités professionnelles, Madame STRAPPE Martine a démissionné de son poste de Conseillère Municipale.

Il y a lieu de procéder à l'installation de Monsieur MIETTE Freddy, suivant sur la liste « l'essentiel c'est Noyelles ».

- Monsieur Le Maire : installation, ce n'est peut-être pas le terme approprié parce qu'il est installé depuis le 02 décembre 2014, date à laquelle Martine STRAPPE a démissionné de son poste.

Martine nous quitte, non pas parce qu'elle n'est pas bien avec nous, mais simplement pour des raisons professionnelles.

Je profite tout simplement qu'elle soit dans l'assistance pour lui dire que pendant tout ce temps, pendant les 7 ans qu'elle a été avec nous, c'était quelqu'un de présent, disponible, et proche de la population.

C'était vraiment une conseillère municipale accomplie et c'est vrai que Martine va beaucoup nous manquer.

Je profite de l'occasion pour la saluer mais également pour lui offrir au nom du Conseil Municipal un petit cadeau.

Et j'espère que tu viendras encore nous voir de temps en temps et assister aux Conseils Municipaux.

Et voilà, de ce fait, Martine est remplacée par Monsieur Freddy MIETTE que nous accueillons avec beaucoup de plaisir.

Freddy fait déjà parti des parents d'élèves, il a donc l'habitude du public, et ça nous fait très plaisir de t'accueillir parmi nous.

Nous t'avons remis sur table ta carte de conseiller municipal ainsi que tes pin's.

Bienvenue parmi nous et félicitations.

- Monsieur Freddy MIETTE : merci.

2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014 :

** Conseil Municipal du 25 septembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je suis tout ouïe pour y répondre.

Je voudrais simplement rajouter une petite chose pour votre information concernant les élections professionnelles au niveau du CTP.

Le résultat des élections est : trois postes pour Force Ouvrière et deux postes pour l'UNSA.

Entre nous, je pense que nous avons déterminé les personnes faisant partie du CTP ?

Il y avait Daniel et toi Maryvonne.

Concernant notre liste, les titulaires sont Bernard FINEZ, Jean-Michel SKOTARCZAK et Freddy MIETTE et les suppléants sont Maurice BERNARD, Patrice WETISCHEK et Sabine BANACH.

Normalement, la première réunion, si mes souvenirs sont bons aura lieu le 23 décembre 2014 à 09h00.

C'est simplement une réunion de mise en place et elle durera une demi heure, trois quart d'heures, voir une heure grand maximum.

Ce n'est pas une réunion de travail, c'est une réunion pour se présenter les uns les autres et la mise en place de cette commission de CTP.

S'il n'y a pas d'autres questions concernant ce compte-rendu, nous allons passer au vote.

Concernant ce procès-verbal, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le procès verbal de ????

- Monsieur Le Maire : le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2014.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : page 18, on avait parlé de mon étiquette syndicale et ce n'est pas dans le compte-rendu et j'aurais aimé le retrouver.

- Monsieur Le Maire : c'était à quel niveau Daniel ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si vous voulez avec la ville de Noyelles-sous-Lens, page 18.

- Monsieur Le Maire : et il manque ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : avec son étiquette syndicale.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

Donc, s'il n'y a plus d'autres questions, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

3) ADOPTION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 08 OCTOBRE, 22 OCTOBRE, 5 ET 19 NOVEMBRE 2014 :

** Bureau Municipal du 08 octobre 2014 :*

- Madame Samantha EDDRIOUICH : excuse moi Alain, serait-il possible de demander le silence, s'il te plaît ?

- Monsieur Le Maire : oui. Dans le public s'il vous plaît, pas d'observations, le silence derrière, merci.

Concernant ce compte-rendu de réunion de Bureau Municipal, avez-vous des questions à poser ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté l'unanimité.

** Bureau Municipal du 22 octobre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : bureau municipal du 22 octobre 2014.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 5 novembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : il y a simplement une information sur la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce fond est calculé en fonction du nombre d'habitants et du niveau de richesse de la population.

Les communautés d'agglomérations qui sont les plus riches reversent aux communautés d'agglomérations qui sont les plus pauvres.

Cette année, nous percevons 85 800 €, ce qui nous fait un plus par rapport à 2013 d'environ 30 000 €.

Des questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 19 novembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

4) ADOPTION DES COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

** Commission travaux-urbanisme du 10 septembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions concernant ce compte-rendu de commission.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

** Commission logement du 24 septembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : vous avez des questions ?

Pas de question, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

** Commission enseignement-jeunesse du 1^{er} octobre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : tu n'as vraiment pas de chance.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est voulu, même à Noël, il n'y a pas l'esprit de Noël.

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est bon.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, je suis tellement loin, que je ne vais pas me coucher sur la table.

Ce n'est pas du tout sur le compte-rendu, mais par contre, j'étais embêté c'est qu'à la CALL le 17 novembre 2014, il avait une journaliste de la voix du nord qui cherchait des personnes de Noyelles-sous-Lens.

Vous étiez en vacances, Madame DELVALLEZ n'était pas là, donc, elle voulait que je lui donne des informations sur la sortie du réseau d'aide du collège et bien entendu de Jean-Moulin.

Je lui ai répondu que je ne pouvais pas répondre pour la mairie étant donné que j'étais de l'opposition.

Je lui ai dit bien sûr que j'avais mon avis personnel sur la question, mais elle voulait l'avis de la mairie.

D'ailleurs, deux jours après, il y a eu un article, ils ont appelé la mairie et la mairie a répondu.

Je voudrais savoir ce qu'il en est, car c'est vrai que nous n'avons aucune information, nous avons su par le journal que Jean-Moulin avait fait des actions, que vous aviez mis un bus à disposition.

J'ai su que la cantine et l'accueil du matin et du soir avaient été annulés ce jour là.

Et maintenant, y-a-t-il d'autres avancées ? Non ?

- Monsieur Le Maire : concernant cette sortie du Réseau d'Éducatons Prioritaire, c'est basé sur 4 critères.

Ce sont des critères qui sont définis par l'éducation Nationale.

Ils se basent sur des chiffres de 2009, ou des chiffres de 2012.

Il y a les catégories socioprofessionnelles qui rentrent en ligne de compte, il y a le nombre de redoublement pour l'entrée en 6ème, le nombre d'enfants défavorisés que l'on peut accueillir sur la commune et le taux de boursiers.

Nous, apparemment, nous sommes dans les clous au niveau de trois critères sur quatre.

Ce qui fait que le RASED a décidé de nous sortir du REP.

Bien que les chiffres, pour moi, ne correspondent pas du tout à la réalité de la commune, parce que lorsque nous discutons avec les enseignants qui sont sur Jean-Moulin, on se rend compte, qu'en moyenne par classe, il y a quand même un tiers des élèves qui sont en difficultés.

Nous, dans le cadre de notre PRE, nous accueillons environ une cinquantaine d'enfants qui rencontrent des difficultés également.

Nous connaissons la problématique de tout ce qui est du secteur de Jean-Moulin parce que Noyelles c'est quand même une ville qui a 65 % de logements sociaux sur la commune.

C'est vrai que quand Monsieur CHARLOT est venu nous présenter cela au mois d'octobre, j'étais un peu surpris de ce qu'il pouvait nous annoncer.

Ensuite, bien évidemment ça a été annoncé à l'équipe enseignante et puis aux parents d'élèves, donc, les parents d'élèves sont venus me voir, nous avons eu une réunion avec eux.

Il y avait les parents d'élèves, les professeurs des écoles de Jean-Moulin, les professeurs du collège.

Nous avons discuté ensemble là dessus et nous avons discuté des actions qui étaient à mener.

Ils ont décidé de faire une journée école morte, de faire une grève également.

Là, ils avaient décidé de faire une action au niveau du rond point de l'Europe.

Et donc entre deux, j'avais redemandé une entrevue à Monsieur CHARLOT.

Nous y sommes allés en délégation, il y avait les parents d'élèves qui étaient présents, il y avait Monsieur PRZYBILSKI, Directeur de Jean Moulin et également des professeurs du collège, pour lui demander exactement sur quoi les chiffres étaient basés.

Lui nous a répété exactement la même chose que ce qui avait été dit auparavant et que pour lui au vu des chiffres c'était normal que Noyelles sorte du Réseau d'Éducation Prioritaire.

Je lui ai précisé que Noyelles percevait quand même de la DSU.

Percevoir de la DSU, ce n'est quand même pas négligeable.

Il faut savoir que Noyelles, dans les villes qui sont entre 5 000 et 10 000 habitants, il n'y en a que 116 qui perçoivent la DSU.

Nous sommes quand même au 22ème rang, nous avons un revenu moyen qui est de 9 000 € par habitant, je lui ai indiqué tout cela et je lui ai indiqué également que le fait de perdre, parce que si nous sortons du Réseau d'Éducation Prioritaire, nous perdons également le PRE, parce que l'un ne va pas sans l'autre.

La perte du PRE, pour nous, c'est 100 000 €, charges salariales comprises.

Nous lui avons indiqué tout cela, la décision, parce que là, la décision n'est pas encore arrêtée, la décision doit être arrêtée début janvier.

Pour le moment nous sommes toujours dans l'attente, mais bon sincèrement, je n'y crois pas de trop.

Je pense qu'il n'y aura pas de modification à ce niveau là.

Je pense encore et là, Freddy pourra peut-être en dire un peu plus, je ne sais pas si des nouvelles actions sont prévues au niveau des parents d'élèves de Jean-Moulin ?

- Monsieur Freddy MIETTE : non.

- Monsieur Le Maire : pas pour l'instant ?

Donc là, ils attendent la décision du RASED ?

- Monsieur Freddy MIETTE : oui.

- Monsieur Le Maire : voilà, pour nous, quand même c'est une grosse perte, mais je n'ai pas l'impression qu'ils s'en rendent compte.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand on lit ce que le recteur dit.

C'est vrai que si l'on en sort, c'est parce que ça va mieux, mais malgré tout, je veux dire, nous ne sommes quand même pas une ville où ça va le mieux.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est ce que je lui ai dit.

Il m'a dit « oui, ça va mieux », je lui ai répondu « mais pourquoi ça va mieux ? ».

Ça va mieux, parce que nous avons monté des actions depuis 1998 ou 1999.

Parce que nous sommes dans le système depuis ces années là.

Il y a quand même des raisons pour lesquelles ça va mieux.

Et le fait de sortir de ce Réseau d'Éducation Prioritaire, pour moi, ça va encore creuser le fossé et franchement j'ai peur des années à venir, parce que si nous sortons, nous sortons pour 4 ans.

Le petit espoir que l'on peut avoir c'est au niveau de la politique la ville, bien que nous ne sommes pas retenus dans la politique de la ville, il y a ce que l'on appelle « la politique de veille ».

Ce qui permet, même si nous ne faisons plus partie de la politique de la ville, d'avoir toujours les mêmes attributions que la politique de la ville.

Dans ce cadre là, si réellement, nous sommes considérés, nous sommes rattachés à cette politique de ville, nous pourrions peut-être avoir la chance de garder le PRE et de garder quand même un nombre d'enfants assez limité dans les classes de Jean-Moulin.

Lui, il nous a certifié, lorsque nous sommes allés le rencontrer que le nombre d'enfants n'évoluerait pas énormément au niveau de Jean-Moulin.

C'est à dire qu'actuellement ils sont 25 ou 26 par classe, l'année prochaine ils nous promettent que s'il y a une augmentation, ce sera une augmentation de 1 élève par classe.

Mais néanmoins, ce qui est sûr, c'est que si l'on sort du réseau, nous ferons une classe.

C'est évident et en plus le directeur perd la moitié d'une décharge, c'est à dire que Monsieur PRZYBILSKI ne ferait plus que de l'administratif.

Pour nous, franchement, c'est vraiment très dommageable, mais comme je vous l'ai dit, l'éducation nationale a pris ses décisions et pour en changer, c'est très difficile.

Ce que je leur ai dit également, c'est que je trouve dommage que ce soit fait par des gens qui restent assis derrière un bureau et que la moindre des choses, parce que sortir d'un dispositif c'est quand même quelque chose de grave.

La moindre des choses ça aurait été de venir ici en mairie.

Nous mettons tous les acteurs autour de la table, c'est à dire la collectivité, les enseignants, la Caisse d'Allocations Familiale, parce qu'elle est quand même bien placée pour dire si nous avons des enfants en difficultés ou pas, les centres sociaux.

Je veux dire, même à la limite, les professions libérales, parce que lorsque je discute avec les professions libérales, ils nous disent quand même que lorsqu'ils voient certains enfants passer chez eux, ça leur fait peur.

Je pense que dans un premier temps, il aurait fallu mettre tout le monde autour de la table et prendre les décisions après.

- Monsieur André LEFER : je constate qu'il est navrant de constater que tout est basé de basses considérations financières et chiffrées. L'intérêt de l'enfant, où est-il ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ce sont des critères et ils ne s'occupent que de leurs critères.

- Monsieur André LEFER : ce n'est pas normal.

- Monsieur Le Maire : c'est cela, eux, ne se basent que sur des chiffres et puis tu as raison en le disant, il ne faut pas oublier les critères financiers.

Leur volonté est de diminuer la masse financière qui est donnée pour les collectivités et les collèges au niveau de l'enseignement.

De toute façon Hervé est bien placé pour en parler aussi.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : aujourd'hui, nous allons perdre ce réseau, c'est fondamental au niveau pédagogique et au niveau fonctionnel.

Et si nous voulons garder la même qualité de service, ce sera à la commune de venir financièrement apporter les moyens financiers et humains.

Ce qui veut dire que nous sommes aux alentours de 100, 200 000 euros.

On nous a déjà demandé au niveau des rythmes scolaires, un effort particulier, puisque ça coûte à la collectivité et tous les ans, on nous en demande plus.

Nous allons nous dire aussi que ce que l'on prend à Noyelles, c'est pour le mettre dans une autre ville parce que l'on garde le même nombre de REP.

Celui qui le perd, le ressent très fortement.

- Monsieur Le Maire : voilà toutes les informations que je peux vous apporter aujourd'hui la dessus.

Bien évidemment, dès que j'aurai d'autres informations, je ne manquerai pas de vous les relayer.

*Concernant cette commission enseignement-jeunesse, s'il n'y a pas d'autres questions,
Quels sont ceux qui sont pour ?*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		

Adopté à la majorité.

** Commission affaires sociales du 20 octobre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : pas de questions ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Oui Hervé.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : une seule question, sur le budget.

Je vois que tout est rapporté par rapport aux actions menées, ce qui veut dire que le personnel sera payé sur la base des 290 000 € ?

- Monsieur Le Maire : attend que je retrouve la feuille et je vais te dire cela tout de suite.

C'est à dire que la subvention de la collectivité est de 224 927 €.

Et les charges de personnel 291 000 €.

C'est à dire qu'il y a une partie des charges de personnel qui sont pris par les subventions que l'on va recevoir.

Nous cela nous coûte 224 000 €.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : 290 000 €, c'est le total du personnel qui est employé au centre social pour l'année ?

- Monsieur Le Maire : 291 000 €, oui, c'est cela.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : donc, si je fais la différence entre 291 000 € et 345 000 €, c'est à dire que les frais de fonctionnement, hors charge de personnel s'élève à 50 000 € pour le centre social.

- Monsieur Le Maire : oui, qui est pris en charge par les différentes subventions que nous pouvons recevoir.

Nous, ça ne nous coûte que 224 000 €, le reste, tout le reste est pris en charge.

- Madame Valérie DELVALLEZ : ça s'explique également par le fait qu'il a une augmentation des différentes subventions et puis qu'il y a eu également une régularisation dans les demandes de subvention, du coup du personnel.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ce qui m'a étonné, c'est la différence entre les deux chiffres.

- Monsieur Le Maire : concernant cette commission,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès			3
TOTAL	22	4	3

Adopté à la majorité.

- Commission des travaux du 19 novembre 2014 :

- Madame Annie DELANNOY : je voudrais parler d'un sujet qui est directement lié à la commission des travaux.

Elle comporte plutôt un rappel des règlements intérieurs du Conseil Municipal.

Chapitre 2, pour les commissions, « quand un membre de la commission ne peut-être présent, nous pouvons demander à un collègue de son groupe de le remplacer ».

Le 12 novembre 2014, je me suis présentée pour remplacer Daniel et la commission a été annulée au prétexte que c'était moi qui était présente.

Je trouve que c'est un abus, au pire, je voudrais que l'on rappelle le règlement à Monsieur BERNARD.

Toutefois, je ne veux pas mettre tout le monde dans le même sac, nous avons déjà plusieurs fois eu des échanges entre Daniel et moi, dans les commissions et nous n'avons jamais eu de problème.

- Monsieur Le Maire : je voudrais dire une chose, c'est que Maurice a été gentil sur ce coup là.

- Madame Annie DELANNOY : ah bon ?

- Monsieur Le Maire : oui parce que moi, si j'avais été à la place de Maurice, je n'aurais pas annulé la commission, je l'aurais faite.

Je vais vous dire pourquoi.

Tout simplement, parce que la collectivité est une institution.

Il y a des règles à respecter. La règle, c'est que quand nous ne pouvons pas venir à une commission, on s'excuse.

Or, Daniel ne s'est pas excusé. Ça c'est une chose.

Ce qui veut dire que toi, Annie, en étant là présente, Daniel aurait pu arriver quelques minutes après.

On ne le savait pas du tout, Maurice n'était au courant de rien.

A la limite, j'aurais été à la place de Maurice, je n'aurais pas accepté, je ne t'aurais pas acceptée pour la simple et bonne raison, c'est que Daniel ne s'était pas excusé.

Maurice a quand même eu la délicatesse et la gentillesse d'annuler sa commission pour la refaire une semaine après.

La moindre des politesses lorsque nous ne pouvons pas assister à une commission est de s'excuser.

- Madame Annie DELANNOY : excuse moi, mais Daniel est intervenu auprès de la mairie, peut-être que Maurice n'avait pas été mis au courant.

La délicatesse, excuse moi, je n'ai pas voulu faire d'esclandre, de donner trop de détails mais la façon dont ça s'est passé, ce n'est pas bien.

Je ne veux pas rabaisser le débat à donner d'autres explications.

- Monsieur Le Maire : non, il y a des choses bien plus importantes sur lesquelles nous devons nous pencher.

Là également, je ne sais pas si Daniel s'est excusé ou pas, en tout cas.....

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je me suis excusé...

- Monsieur Le Maire : pour moi, tu n'as pas été excusé pour la simple et bonne raison que les excuses se font à mon secrétariat.

Secrétariat du maire, personne d'autre ne peut prendre des excuses, je suis désolé.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, j'ai un numéro de téléphone qui correspond à l'invitation de la commission et c'est à ce numéro là, que j'ai appelé.

- Monsieur Le Maire : en tout cas, on m'a dit que nous n'avions pas eu l'information.

- Madame Annie DELANNOY : enfin, ça ne valait pas la peine de faire tant d'esclandre.

- Monsieur Daniel WAWZRYNIAK : ça a été relayé apparemment à l'accueil.

À l'accueil j'ai bien précisé mon nom, je l'ai épilé, j'ai donné mon prénom, j'ai précisé la date et je me suis présenté en tant que conseiller municipal.

J'ai donc fait la totale.

Vous pouvez retrouver dans mon téléphone, mon journal d'appel.

- Monsieur Le Maire : en tout cas, ça n'a pas eu d'incidence, puisque la commission a eu lieu une semaine après et que vous étiez présent à cette commission.

- Madame Annie DELANNOY : quand même. Si ça a eu une incidence parce que moi, je veux dire que ce n'est pas une raison de me traiter comme on m'a traité, d'annuler la commission de cette façon là.

C'est un manque de respect, parce que tous les gens qui se sont déplacés, on s'arrange, on est trois, on s'arrange et puis en fin de compte, nous sommes repoussés comme des malotrus.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas repoussé comme des malotrus.

Mais je vous dis qu'il y a un respect à avoir.

- Madame Annie DELANNOY : tous les élus ici, sont identiques.

Il y a le respect à avoir des gens.

- Monsieur Maurice BERNARD : Madame DELANNOY, quand vous dites que vous avez été mal traitée, est-ce que je vous ai insulté ?

Il y a des témoins dans la salle.

- Madame Annie DELANNOY : oui, alors il y a eu beaucoup de témoins auditifs qui ont entendu Maurice crier, « non, qu'est ce que tu fais là, il n'y a pas de raison, il ne faut pas me prendre pour un con ».

Moi j'arrivais simplement pour remplacer Daniel.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est exact.

- Madame Annie DELANNOY : je n'ai rien fait de mal, au contraire, je pense que j'ai pris de mon temps à la dernière minute et je pense que démocratiquement vous devriez être content que, toute petite équipe que nous sommes, nous essayons d'être présents dans toutes les commissions possibles.

- Monsieur Le Maire : la preuve, Maurice a annulé et l'a refaite la semaine suivante.

- Madame Annie DELANNOY : oui, mais est-ce que c'est normal que les gens se déplacent, que tout le monde vienne et que l'on annule comme cela sur un caprice ?

- Monsieur Le Maire : je ne trouve pas cela comme un caprice.

- Madame Annie DELANNOY : ah bon ! Et bien si tu ne trouves pas que c'est indécent de renvoyer les gens comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais juste dire, c'est vrai que nous avons à discuter d'autres choses beaucoup plus importantes, mais...

- Madame Annie DELANNOY : oui, c'est vrai, je ne voulais pas que ça prenne cette ampleur.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est vrai qu'à décharge ça a eu lieu dans d'autres commissions.

Ce qui est navrant c'est que les gens qui ont bloqué leur après-midi, comme Patrick, sont rentrés chez eux et ils auraient pu faire autrement que de passer simplement en mairie pour une réunion qui est annulée.

Et je vais dire aussi que j'ai participé et Madame BLANCHARD, peut le dire à une commission de l'enseignement où une fois nous n'étions que toutes les deux.

Madame BLANCHARD a téléphoné, donc, ce qui prouve bien que les personnes qui devaient participer à cette commission ne se sont pas excusées.

Je me dis qu'à un moment donné, où à ce moment là, il n'y a pas seulement ceux de l'opposition que l'on doit marquer qui ne se sont pas excusés. Tout le monde doit s'excuser quand on est conseiller.

Après, je sais très bien que je n'étais pas non plus à la commission de solidarité, pourquoi ?

Parce que au dernier moment, et vous savez le problème parce que je vous ai appelé, c'est un problème qui était traité depuis le 02 septembre 2014 et on était arrivé au mois de novembre, il n'était toujours pas traité.

Je n'ai pas pu me rendre à la commission, je devais choisir, où j'allais à la commission, ou on réglait le problème des habitants.

Je pense que là, c'est vrai que nous devons pas faire perdre le temps aux gens qui sont venus, mais maintenant, il faudrait voir à tout remettre en ordre pour tout le monde.

- Monsieur Maurice BERNARD : alors, ce qui m'a mis hors de moi, c'est que cela c'est passé le 12 novembre 2014.

Le 10 novembre 2014, Daniel est venu en mairie, il était en comptabilité, il nous a croisé dans la mairie, il nous a dit bonjour, il nous a salué et on a parlé.

Le 11 novembre 2014, le jour du défilé, on se rencontre en face du GAMBETTA, Daniel nous dit bonjour, on discute 2 secondes et puis on fait le défilé et durant ces deux jours, il ne m'a jamais dit qu'il ne venait pas.

Alors là, je me suis dit, mais il me prend pour un con.

Et c'est bien le terme que j'ai employé.

C'est tout et j'en ai discuté avec Daniel après.

- Monsieur Le Maire : nous n'allons pas épiloguer la dessus, je pense qu'il y a des sujets beaucoup plus importants à traiter.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais je voudrais, histoire que ce soit écrit deux fois dans le compte-rendu, c'est que là tu t'es précipité, tu as affirmé des choses, je trouve cela un peu cavalier.

Tu n'étais même pas sûr, moi je t'affirme que je me suis excusé.

Tu as dit à tout le monde que je ne m'étais pas excusé.

Alors tu bâtis tout ton argumentaire sur le fait que je ne me suis pas excusé, on en parle pendant 10 minutes.

Et je te trouve très cavalier sur ce coup là.

- Monsieur Le Maire : tu t'es excusé auprès de qui ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai prévenu...

- Monsieur Le Maire : tu t'es excusé auprès de qui ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai prévenu, alors entre s'excuser et prévenir.

- Monsieur Le Maire : tu as prévenu qui ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai prévenu.

- Monsieur Le Maire : dis moi qui.

Dis moi la personne, tu connais quand même le personnel municipal, tu sais bien qui tu as eu au téléphone pour t'excuser.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Houria, voilà, vous voulez savoir.

Si vous voulez que l'on passe par des dénonciations.

- Monsieur Le Maire : je suis désolé mais ce n'est pas auprès de Houria que tu dois t'excuser.

Houria est une secrétaire qui est en bas à l'accueil, ce n'est pas elle.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je téléphone en mairie, les gens ne sont pas disponibles.

- Monsieur Le Maire : et bien tu rappelles Daniel !

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais non, je ne rappelle pas !

- Monsieur Le Maire : si tu rappelles. Je suis désolé tu rappelles ou tu téléphones à Maurice.

Nous n'allons pas continuer à polémiquer la dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais bien sûr, évidemment, tu ne montes pas les choses en épingles.

- Monsieur Le Maire : allez, nous allons passer au vote de ce compte-rendu.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non ! Moi, j'ai des questions avant sur le compte-rendu.

- Monsieur Le Maire : et bien vas-y.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : allons-y .

Alors je voulais dire que l'éclairage public, c'est bien que tu fais des économies d'énergie et en plus, il est très bien, il éclaire très très bien.

C'est bien Maurice, c'est un bon choix.

D'autre part, est-ce que tout le monde a bien compris ce que voulait dire « une réflexion est en cours avec les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage, les entreprises afin d'appréhender au mieux l'inter phase des travaux de voirie et des bâtiments ».

Le sujet est quand même un petit peu plus vaste, je trouve que tu aurais pu détailler un peu plus pour la Cité Deblock.

C'est un problème un peu plus important, il y a une étude de coût, ce n'est pas si succinct que cela.

Maintenant si tu estimes que si ça ne doit pas être dans le compte-rendu de la commission.

- Monsieur Maurice BERNARD : alors, en fait il y a eu un problème sur la Cité Deblock, c'est qu'aujourd'hui, les entreprises travaillent je dirais à l'envers du normal.

Nous sommes coincés par les crédits GIRZOM qui prennent fin en septembre 2016.

Normalement, nous devons démarrer d'abord le gros œuvre, les travaux de construction et ensuite passer aux voiries et aux bordurages.

Le problème est qu'aujourd'hui nous sommes coincés avec les crédits GIRZOM et si nous n'avons pas fini les voiries, l'enfouissement des réseaux pour le 16 septembre 2016, nous perdons les crédits GIRZOM.

Et aujourd'hui, nous nous posons la question, et c'est pour cela que la réflexion est en cours avec le maître d'ouvrage, nous l'avons rencontré cette semaine pour savoir si on commence quand même les travaux de voirie ou pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'était important de le dire. Merci.

- Monsieur Le Maire : d'autres questions ?

Oui, Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, moi je reviens à la Cité Deblock.

Comme j'apprends toujours les nouvelles par le journal, je découpe les articles.

Cité Deblock, c'est marqué « fin 2016 ». Nous apprenons que maintenant les travaux vont durer trois ans, commencent en 2015, ça fait 2018 ?

Après nous avons eu aussi le problème des maisons courants d'air, est-ce que l'on est sûr de ce que l'on va faire et que ce sera vraiment bien de la haute qualité ?

Parce que là, c'était aussi de la haute qualité environnementale et c'est fait aussi.

- Monsieur Le Maire : oui c'est sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est sûr ?

Parce que quand on est allé à évocation, c'est vrai que nous n'étions pas nombreux.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça change tous les jours.

Aujourd'hui, Soginorpa va racheter avec l'aide de la municipalité, la maison qui est sur le coin.

Soginorpa va racheter et va démolir ces deux maisons, ce qui n'était pas prévu au départ.

Il y a encore entre guillemets « un avenant » pour le chantier.

Pour pouvoir rentabiliser les déconstructions et la reconstruction de ces bâtiments, apparemment dans la suite de ce qu'il va y avoir dans la rue du 8 mai, mais cela est à acter, ce n'est pas encore défini, il y aurait un bloc de 6 logements pour rentabiliser les frais qui vont être engagés et qui n'étaient pas prévus.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, nous aurons encore une réunion de concertation sur le sujet et cela va être suivi.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour ne pas que l'on ai les maisons courants d'airs de Lens.

- Monsieur Le Maire : mais là, il y a eu un peu de retard aussi parce que chez Maisons et Cités, il y a eu des appels d'offres qui ont été annulés, donc ça a retardé le dossier.

Le projet reste identique.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : c'est sûr qu'ils vont démolir d'autres maisons, mais elles vont être remplacées par ce qui était prévu de remplacer au niveau des maisons neuves.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que ça fait peur, quand on lit comment les maisons étaient de haute qualité, il n'y avait rien à l'intérieur, c'est vrai que si nous faisons la même chose chez nous.

- Monsieur Le Maire : pour vous dire qu'au niveau du projet ça ne change pas beaucoup parce que Maisons et Cités avait déposé un projet de labellisation au niveau d'EURALENS pour la Cité Deblock.

Ils ont été retoqués, mais pas retoqués sur le projet dans sa globalité, simplement sur quelques petites choses, donc ils vont le représenter logiquement la fois prochaine.

Ce qui veut dire que le projet, c'est vraiment ce qui était prévu au départ.

- Madame Maryvonne POULAIN : et concernant les caméras, parce qu'il y a un an, nous avons voté 9 000 € pour trois caméras.

Je connais toutes les péripéties parce que Patrick remonte toutes les informations mais quand même, il n'y en a plus que deux et on parlait d'en installer ailleurs, est-ce que vous pouvez nous rassurer ? Combien ça va nous coûter ?

- Monsieur Le Maire : la troisième normalement est revenue de réparation, elle est arrivée chez STD, donc logiquement, je vais les rappeler début de semaine pour essayer d'activer les choses, pour essayer de l'installer rapidement.

- Monsieur Bernard FINEZ : on les a contacté.

Ils font logiquement le nécessaire demain.

Ils démarrent normalement demain les tournées de site de vol.

Ils vont faire le tour des bâtiments et la caméra est revenue, ils l'installent en même temps.

Et concernant la télésurveillance, c'est complètement autre chose, là, ce sont des systèmes qui sont installés un peu partout dans les villes, qui ont été installés au stade Pierre MAUROY.

Ils sont en train de faire des installations comme celles-ci sur Saint Pol.

Il y a plusieurs sociétés qui ont été contactées auprès des services techniques, pour un appel d'offre et nous voulons rassembler un maximum de techniques pour voir, établir le cahier des charges.

- Madame Maryvonne POULAIN : alors, au cimetière, nous allons garder celles là ?

- Monsieur Bernard FINEZ : oui, pour l'instant oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : malgré les problèmes nous gardons celles là ?

- Monsieur Le Maire : les autres qui seront installées, bon là, nous travaillons avec la police nationale pour dire d'avoir des subventions parce que l'on peut se faire subventionner à hauteur de 50 % et nous avons déterminé avec eux également les sites sensibles sur la commune.

C'est pour cela que les premières vidéos surveillances vont être installées au niveau de la bibliothèque et au niveau du complexe sportif.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est un système qui sera évolutif dans le temps.

Nous ferons zone par zone et tout sera rapatrié au bureau des ASVP.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau de GALLET, est-ce qu'il est normal que les grilles restent ouvertes très très tard le soir ?

Comment dire, les portes en face du parking ?

- Monsieur Le Maire : au niveau des portes, c'est les associations qui ont, tu parles des deux grandes portes ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : le portail d'entrée. Ce n'est pas normal, car l'USN ne termine pas l'entraînement à 11h00, je pense ?

- Monsieur Claude SIBIRIN : vous n'allez pas dire que c'est l'USN ?

- Monsieur Le Maire : non, non.

- Madame Maryvonne POULAIN : non.

- Monsieur Le Maire : c'est parce que l'on a donné les clés aux associations.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'était un soir de match, parce que nous reconduisons quelqu'un et j'ai vu que tout était grand ouvert.

Je me demandais si vous laissez maintenant les portes ouvertes ?

- Monsieur Le Maire : non, normalement, les associations les ferment le soir lorsqu'ils quittent leurs installations.

- Madame Maryvonne POULAIN : et pour la réunion de la rue Basly, il y a quelque chose de plus, ou non ?

- Monsieur Le Maire : oui, comme nous l'avions prévu, nous avons marqué au sol l'emplacement des plots.

Nous l'avons fait début décembre. Nous avons donné aux gens un délai d'environ 3 semaines pour qu'ils nous donnent leur accord ou pas et dès début janvier nous installons les plots.

Là nous avons eu une réunion avec le Conseil Général la semaine dernière pour leur demander l'implantation d'un rond point au niveau de la pâte d'oie.

Ils ne sont pas contre. Ils vont voir au niveau des subventions.

Ce ne sera pas pour 2015, parce que nous sommes quand même fin d'année, logiquement si tout va bien, ce sera fait pour 2016.

Ils ne sont pas contre l'idée, au contraire ils trouvent même que l'endroit est très dangereux, donc ils sont pour le fait que nous fassions un rond point à ce niveau là.

- Madame Maryvonne POULAIN : y-a-t-il déjà eu des procès verbaux électroniques de mis, puisque je vois que ça commençait à la Toussaint, il y en a eu et c'est dissuasif ?

- Monsieur Le Maire : ça commence tout doucement.

Maintenant, de toute façon, j'ai demandé aux ASVP de verbaliser sur la commune parce que nous en avons assez des ces stationnements sauvages et puis à un moment donné, il faut quand même respecter le code de la route.

Et puis, c'est surtout au niveau de la sécurité des gens.

Les voitures qui sont complètement stationnées sur les trottoirs, ou à cheval sur des trottoirs où nous ne pouvons plus faire passer une poussette, je pense qu'il faut intervenir.

Nous avons été assez gentil à ce niveau là, depuis des années et des années.

- Madame Joëlle COCHEZ : ça continue chez moi.

- Monsieur Le Maire : c'est partout Joëlle.

- Madame Joëlle COCHEZ : oui, mais à ce point là, c'est insupportable.

Un de ces jours, ça va craquer, tant pis.

- Monsieur Le Maire : il faut appeler les ASVP, Joëlle.

- Madame Joëlle COCHEZ : je ne peux même plus sortir.

- Monsieur Le Maire : il ne faut pas hésiter à appeler les ASVP, ils sont là pour ça.

- Madame Joëlle COCHEZ : c'est ce qu'ils ont dit, je ne dirais pas les noms, mais les voisins l'ont dit, ce n'est pas moi qui te le demande, parce que si je veux quelque chose je le demanderais.

Mais tant qu'ils ne verront pas un emplacement de fauteuil handicapé, ils se mettront là.

- Monsieur Le Maire : la problématique, c'est vrai qu'il y a beaucoup de gens qui nous demandent de faire des places pour handicapés.

Le problème c'est qu'il y a certaines normes à respecter pour faire des places handicapées. C'est vrai que sur la commune nous n'avons pas toujours la possibilité d'en faire.

Je ne sais pas si à ton niveau c'est faisable mais à la limite Bernard ou Maurice se rendront sur place.

- Madame Joëlle COCHEZ : pourtant j'ai mis un interdit de stationner, mon numéro de voiture, tout est installé.

Ça ne me dérange pas, il y a du matériel qui arrive, où la voisine a une fille qui vient de loin, je lui dit « vous pouvez vous y mettre ».

Mais là, non.

- Monsieur Bernard FINEZ : mais devant le portail ils n'ont pas le droit de s'y mettre.

- Madame Joëlle COCHEZ : mais c'est aberrant.

Et si, carrément.

- Monsieur Le Maire : dans ce cas là, Joëlle, il faut téléphoner aux ASVP et nous verbalisons.

- Monsieur Bernard FINEZ : de toute façon, il faut le faire régulièrement.

- Madame Joëlle COCHEZ : ma fille arrive pour venir me chercher, elle ne peut pas se garer parce que quelqu'un vient se mettre derrière sa voiture.

Là, c'est vraiment se moquer des gens.

- Monsieur Le Maire : je te dis, n'hésites pas, appelle.

Nous ferons passer les ASVP.

- Madame Joëlle COCHEZ : je ne veux pas embêter le monde, mais....

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas une question d'embêter le monde, mais ce sont des règles de civilités.

Quand il y a un garage, on ne se gare pas devant un garage.

En plus, les gens savent les problèmes que tu as.

Surtout n'hésites pas, tu prends ton téléphone et tu appelles les services concernés.

Concernant ce compte-rendu de commission,

quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

5) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** TRAVAUX – ENTRETIEN :**

2014-123 : signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS, représentée par Monsieur Michel SERGENT, Président, relative aux travaux d'effacement de plusieurs réseaux, à savoir le réseau de distribution d'électricité basse tension d'éclairage public et de télécommunication rue du 14 Juillet.

2014-145 : signature d'un contrat avec la Société NAMIXIS à SECLIN, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Coordonnateur SPS, et relatif à : « Travaux de désamiantage et de déconstruction du Foyer Jules Verne »,

Le montant des honoraires s'élève à : 1 806,00 € T.T.C.

2014-150 : signature d'un contrat avec la Société OTIS à PUTEAUX, représentée par Monsieur Benjamin PREVOT, Ingénieur Commercial, et relatif à : « MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASCENSEURS ET DE MONTE-CHARGE »,

Le montant des prestations s'élève à : 3 084,00 € T.T.C.

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2014-125 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « rue du Maréchal Leclerc », parcelle AE 592.

2014-129 : acceptation des indemnités dues par la compagnie GAN Assurances suite au sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 22 février 2014 et opposant la commune à Monsieur ROSTAS Fabian.

Le montant de la somme allouée s'élève à 1 498,20 €.

2014-130 : acceptation des indemnités dues par la compagnie GAN Assurances suite au sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 25 septembre 2013 et opposant la commune à Madame LEGRAND Marcelle.

Le montant de la somme allouée s'élève à 196,10 €.

2014-131 : signature d'un avenant au bail commercial de location avec la poste représentée par Monsieur Didier DAMASIO, Directeur Régional du Nord-Pas-de-Calais/Picardie relatif à la location des locaux situés dans un immeuble sis à Noyelles-sous-Lens, rue de Courtaigne (AD n°28), d'une surface utile approximative de 618,88 m², que le preneur déclare parfaitement connaître pour les occuper actuellement.

Aux termes d'un bail en date du 18 juin 2014, il a été consenti pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2014 moyennant un loyer annuel fixé à 38 757,15 € H.T. (trente huit mille sept cent cinquante sept euros et quinze centimes).

À la suite de la demande de restitution du logement de 397,03 m² et d'un garage de 23,40 m² par le preneur, les parties se sont rapprochées et ont convenu de procéder à la signature d'un avenant aux clauses et conditions ci-après exposées.

Dans un ensemble immobilier de 221,85 m² sis rue de Courtaigne à Noyelles-sous-Lens qui se compose d'un local commercial en rez-de-chaussée et d'une cour.

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 34 757,15 €. Ce loyer n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

La date de prise d'effet de l'avenant est fixée au 1^{er} novembre 2014.

2014-142 : signature d'un avenant à la convention d'occupation d'un logement communal sis 4 rue Jean Moulin à Noyelles-sous-Lens mis à disposition de Madame DZIADOSZ née MANGEMATIN et moyennant une redevance mensuelle de 234 €.

Cette redevance est égale à la dotation spéciale instituteurs et sera révisée chaque année au 1^{er} juin en fonction de la variation de l'indice INSEE de référence des loyers.

Le nouveau montant du loyer, qui prendra automatiquement effet à la date de révision ci-dessus indiquée, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- le montant du loyer initial,
- l'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant (1^{er} trimestre 2014),
- et l'indice du trimestre anniversaire.

2014-143 : signature d'un avenant à la convention d'occupation d'un logement communal sis 18 rue de la République à Noyelles-sous-Lens mis à disposition de Madame PAWLOWSKI née GUSELLA Nadine et moyennant une redevance mensuelle de 234 €.

Cette redevance est égale à la dotation spéciale instituteurs et sera révisée chaque année au 1^{er} juin en fonction de la variation de l'indice INSEE de référence des loyers.

Le nouveau montant du loyer, qui prendra automatiquement effet à la date de révision ci-dessus indiquée, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- le montant du loyer initial,
- l'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant (1^{er} trimestre 2014),
- et l'indice du trimestre anniversaire.

2014-144 : signature d'une convention d'occupation d'un logement communal sis 88 rue Émile Balsy à Noyelles-sous-Lens mis à disposition de Madame VIGNON Christine et moyennant une redevance mensuelle de 234 €.

Cette redevance est égale à la dotation spéciale instituteurs et sera révisée chaque année au 1^{er} juin en fonction de la variation de l'indice INSEE de référence des loyers.

Le nouveau montant du loyer, qui prendra automatiquement effet à la date de révision ci-dessus indiquée, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- le montant du loyer initial,
- l'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant (1^{er} trimestre 2014),
- et l'indice du trimestre anniversaire.

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2014, date de perte du droit de gratuité.

2014-146 : signature d'une convention d'occupation d'une cellule privative d'une superficie de 30,63 m² situé au sein de l'espace santé sis 560 rue de Courtaigne à Mademoiselle CERF Marion.

Les locaux loués sont destinés à un usage professionnel pour l'exercice de la profession d'orthophoniste à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage.

Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1^{er} novembre 2014 pour se terminer le 30 octobre 2020.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 3 675,00 €, soit 306,30 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 1^{er} novembre 2014.

2014-147 : signature d'un avenant au contrat « abonnement Location-Entretien » avec la société NEOPOST relatif à l'abonnement, la location et l'entretien de la machine à affranchir.

Le montant de la prestation s'élève à 1 038,00 €/an.

2014-153 : signature d'une convention avec CEGELEASE relative à la location d'un copieur M x M 182 sur meuble qui sera installée à l'école de musique.

La location s'effectue pour une durée de 5 ans, soit 60 mois de loyers s'élevant à 108,00 € H.T., payable trimestriellement.

2014-154 : signature d'un contrat de maintenance avec la société IFG représentée par Monsieur Daniel DUHAYON, Commercial et relatif à la maintenance du copieur MxM 182 sur meuble installé au sein de l'école de musique.

La location s'effectue pour une durée de 5 ans, soit 60 mois de loyers s'élevant à 108,00 € H.T., payable trimestriellement.

Le prix de la copie s'élève à 0,007 cts d'euros.

2014-156 : encaissement des indemnités liées au sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 07 avril 2014 opposant la commune à la société Vuylsteketransport.

Le montant de l'indemnisation de ce sinistre s'élève à 3527,40 €.

*** CULTURE ET FETES :**

2014-124 : signature d'une convention avec l'Association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'action culturelle intitulée « Tiot Loupiot » salon d'éveil culturel pour la petite enfance qui se déroulera de la manière suivante :

- Spectacle(s)/atelier(s) :

* mercredi 5 novembre 2014 au centre culturel Évasion à 16h00, « même pas peur!»,

* samedi 15 novembre 2014 au Centre Culturel Évasion à 16h00, « petites vies ajourées ».

- Expositions :

* du 30 octobre au 15 novembre 2014 à la médiathèque : Bouh! J'ai peur (chats pitres et ...),

* du 4 au 15 novembre 2014 à la médiathèque : Cool Raoul.

Le montant de la prestation s'élève à 3 500,00 €.

2014-132 : signature d'une convention avec la EURL Top Régie représentée par Monsieur Joël LECLERCQ, Gérant et relative à un spectacle intitulé « Sylvain Tanière Cante Sin Père » qui se déroulera le vendredi 10 octobre 2014 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 653,33 € T.T.C.

2014-133 : signature d'une convention avec l'association MARILU PRODUCTION représentée par Monsieur Guy DELANDE, Gérant et relative à un spectacle intitulé « TSIGANE TANGO » qui se déroulera le vendredi 27 mars 2015 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 165,00 € T.T.C.

2014-134 : signature d'une convention avec l'association MARILU PRODUCTION représentée par Monsieur Guy DELANDE, Gérant et relative à un spectacle intitulé « Les parents viennent de Mars les enfants du mac do » qui se déroulera le dimanche 15 mars 2015 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 747,50 € T.T.C.

2014-135 : signature d'une convention avec l'association LES GRANDS ENFANTS représentée par Madame Aurore ROUSIER, Présidente et relative à une représentation de la création « J'aime pu les crêpes » qui se déroulera le mercredi 22 octobre 2014 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 802 €.

2014-136 : signature d'une convention avec la Société « CA SE JOUE » représentée par Monsieur HAMET Luc, Gérant et relative à la représentation du spectacle intitulé « Marie à tout prix! » qui se déroulera le dimanche 25 janvier 2015 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 440,00 € T.T.C.

2014-137 : signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur Jackie BLONDEL relatif à l'animation d'un repas dansant qui se déroulera le vendredi 28 novembre 2014 de 12h00 à 20h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €.

2014-139 : signature d'une convention avec EURL CLB EVENTS représenté par Madame Céline BUTEZ, Chef d'Entreprise et relative à un spectacle intitulé « THE BATTER'S » qui se déroulera le 18 octobre 2014 à 20h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 750 € T.T.C.

2014-140 : signature d'une convention avec l'association C3J Productions représentée par Madame Chantal FARINELLI, Directrice de productions et relative à un spectacle intitulé «Jean-Jacques » qui se déroulera le vendredi 13 février 2015 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 500 € H.T.

2014-155 : signature d'un contrat d'engagement avec l'association Mémoire du Fond représentée par Monsieur NOEL André, Président, et relatif à un spectacle intitulé « Une dégustation de patois » qui se déroulera le dimanche 8 mars 2015 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 450 € net.

2014-158 : signature d'un contrat de cession avec l'association Virtuoses et Compagnie représentée par Monsieur Bernard HAMEAU, Président et relatif à un spectacle intitulé « LES VIRTUOSES » qui se déroulera le 20 février 2015 à 10h00 et 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant des prestations s'élève à 6 380 € T.T.C.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

2014-122 : signature d'une convention avec la société Sport Activités Physiques Adaptées santé représentée par Monsieur Julien LEMOINE, Gérant et relative à l'encadrement d'une activité physique adaptée à la personne âgée dans le but d'encadrer l'atelier mémogym destiné aux adhérents du Centre Social âgés de 60 ans et plus.

Ces prestations auront lieu les :

- 19 et 26 septembre 2014,
- 3, 10, 17 et 24 octobre 2014,
- 7, 14, 21 et 28 novembre 2014,
- 5, 12 et 19 décembre 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 1 053 €.

2014-126 : signature d'une convention avec Monsieur TANGUY Alain relative à une intervention « Yoga » qui se déroulera au centre social les :

- mardi 14 octobre 2014 de 18h00 à 19h00,
- mardi 18 novembre 2014 de 18h00 à 19h00,
- mardi 16 décembre 2014 de 18h00 à 19h00.

Le montant de la prestation s'élève à 50 € T.T.C. par heure d'animation soit un total de 150 € pour les trois séances d'une heure.

2014-127 : signature d'une convention avec l'association 3ID représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne au centre sociale Kaléïdo, les :

- 29 septembre 2014,
- 03 novembre 2014,
- 1^{er} décembre 2014,
- 15 décembre 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 419,04 €.

2014-128 : signature d'une convention avec l'association ANGRES ATOUT DANSES représentée par Monsieur Maurice DEVILLERS, Président et relative à des interventions « danse de salon » qui se dérouleront les :

- jeudi 09 octobre 2014 de 14h15 à 16h15, ferme Mametz,
- jeudi 27 novembre 2014 de 14h15 à 16h15, salle des fêtes,
- jeudi 18 décembre 2014 de 14h15 à 16h45, salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 180 € pour trois séances de 2h00.

2014-138 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à la mise en place d'un atelier sophrologie pour une quinzaine d'adultes et qui se déroulera au Centre Social Kaléido, les vendredis de 13h45 à 14h45 en quinzaine :

- les 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre ainsi que le 5 décembre 2014.

Le montant des prestations s'élève à 250 €.

2014-149 : signature d'un contrat de prestation avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne relatif à une séance de diététique au Centre Social Kaléido qui se déroulera le 18 novembre 2014 de 14h15 à 16h15, soit deux heures.

Le montant de la prestation s'élève à 100 €.

2014-157 : signature d'un contrat de cession avec le collectif de l'Astragale représenté par Monsieur Pascal MULLIE et relatif au spectacle « Vie de grenier » qui se déroulera le 13 décembre 2014 à 14h30 et 16h00 au Centre Social Kaléido.

Le montant de cette prestation s'élève à 450 €.

2014-159 : signature d'une convention avec JB SONORISATION représenté par Monsieur BLONDEL Jackie et relative au repas « Bouche en cœur » qui se déroulera le jeudi 11 décembre 2014 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € T.T.C.

*** ASSOCIATIONS :**

2014-141 : fixation de la participation pour une visite à Bruxelles organisée par l'atelier mémoires de mine qui se déroulera le samedi 08 novembre 2014 comme suit :

- 20 € pour les Noyellois et les membres de mémoires de mine avec le repas,
- 40 € pour les extérieurs avec le repas,
- 5 € pour les Noyellois et les membres de mémoires de mine sans le repas,
- 25 € pour les extérieurs sans le repas,
- pour les enfants de moins de 6 ans et sans le repas : gratuit,
- pour les enfants de moins de 6 ans et avec le repas : 15 €,
- pour les enfants de 6/17 ans et sans le repas : 3,50 €,
- pour les enfants de 6/17 ans et avec le repas : 18,50 €.

*** SCOLAIRE :**

2014-151 : signature d'un contrat de vente avec l'association ARTICHO représentée par Monsieur Bernard CORNEILLE, Président et relatif à un spectacle intitulé « Un petit poème de rien » qui se déroulera le vendredi 19 décembre 2014 à 9h00 et à 10h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 200 € charges sociales incluses.

2014-152 : signature d'un contrat de vente avec l'association ARTICHO représentée par Monsieur Bernard CORNEILLE, Président et relatif à un spectacle intitulé « Chut, le silence dort » qui se déroulera le vendredi 19 décembre 2014 à 10h00 et à 14h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 750 € charges sociales incluses.

*** JEUNESSE :**

2014-148 : fixation des tarifs pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le vendredi 31 octobre 2014 au foyer municipal comme suit :

Entrée :

* 6 € non déguisé,

* 4 € déguisé,

* gratuit pour les adolescents du cube.

Boisson : 1 €.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

Simplement une petite chose concernant la 2014-156, un sinistre. Elle est annulée.

Le sinistre ce n'est pas pour nous, c'est pour la ville d'Hulluch.

Parce que, voilà, nous avons passé un marché avec les villes de Loison-sous-Lens et Hulluch et notre assureur qui est GAN, nous a envoyé un sinistre chez nous, alors que ça concerné le ville d'Hulluch.

Et là, nous en avons reçu des nouveaux, mais nous nous en sommes rendus compte tout de suite.

S'il n'y a pas de questions concernant ces décisions, nous pouvons passer au point suivant.

6) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES – SENIORS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame STRAPPE Martine en tant que Conseillère Municipale, il s'agit de désigner un nouveau membre de la commission Affaires Sociales – Solidarités – Seniors.

Madame STRAPPE Martine ayant été désignée représentante au sein de la commission affaires sociales – solidarités – seniors, Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Freddy MIETTE.

- Monsieur Le Maire : suite à la démission de Martine STRAPPE je vous propose de nommer Monsieur Freddy MIETTE.

Pas d'observations ?

Tout le monde est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LES ECOLES – BASLY ET JEAN-MOULIN :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame STRAPPE Martine en tant que Conseillère Municipale, il s'agit de désigner un nouveau Conseiller Municipal.

- Monsieur Le Maire : là pareil, suite à la démission de Martine STRAPPE, il faut la remplacer au conseil d'école de JEAN MOULIN et de BASLY.

Pour BASLY, je vous propose Freddy MIETTE et pour JEAN MOULIN, je vous propose Séverine LECLERCQ.

Pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur DESHAYS, Chef d'établissement du collège Pierre Brossolette nous informant que la représentation de la mairie au conseil d'administration est modifiée à compter de début novembre 2014.

Désormais, la commune ne dispose plus que d'un siège de titulaire et d'un siège suppléant.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner ses représentants au conseil d'administration.

*- **Monsieur Le Maire** : concernant le collège Pierre Brossolette, il y a un changement au niveau des sièges.*

Il y a un nouveau décret qui est paru et maintenant pour les représentants de la collectivité, c'est un siège de titulaire et un siège de suppléant.

Je vous proposerai Marie-Hélène GUEYDON, titulaire et Danielle SENECHAL en tant que suppléante.

Pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DU CCAS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame ANTONIO Anne et de la désignation de Monsieur MIETTE Freddy en tant de conseiller municipal, tous deux représentants de la société civile du CCAS, il y a lieu de les remplacer.

- Monsieur Le Maire : suite à la démission de Madame ANTONIO Anne et de Freddy qui est maintenant conseiller municipal, je vous demande l'autorisation de remplacer ces deux personnes par Monsieur Augustin LAURENT et par Madame Francine DEWULDER.

Y-a-t-il des observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) ACTION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES RESTOS DU COEUR :

Suite à l'incendie des locaux des restos du cœur de Vendin Le Vieil, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de venir en aide à cette structure.

- Monsieur Le Maire : vous avez appris comme tout le monde que les bâtiments des restos du cœur de Vendin Le Vieil avait pris feu récemment et suite aux difficultés que rencontrent les restos du cœur actuellement au niveau de Vendin, parce que bien qu'ils ont retrouvé un local sur Lens, bien qu'ils ont récupéré bon nombre de marchandises, bien qu'ils ont récupéré par certaines villes des camions, ils ont toujours des problèmes de logistique.

Je vous propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Je pense que nous ne pouvons pas faire autrement que de les aider dans leur situation actuelle.

C'est vraiment dramatique, nous ne savons pas ce qui c'est passé encore, nous savons qu'il y a eu deux départs de feu, nous savons qu'une semaine avant ils ont eu un camion de vandalisé, nous pouvons nous poser des questions.

En plus, ça arrive à la mauvaise période car c'est vraiment le début de l'action des restos du cœur.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- VOLLEY PASSION :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association Volley Passion.

En effet, celle-ci a déposé sa candidature pour l'organisation de la finale de la coupe de France de Volley ball pour l'année 2015.

Afin que l'association puisse bénéficier d'un abondement financier d'autres partenaires, la commune peut prendre l'engagement de participer financièrement à cette manifestation d'ampleur nationale.

Monsieur Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 €.

Cette dernière servirait à l'acquisition de poteaux et de filets de volley à destination du club et des scolaires.

- Monsieur Le Maire : le volley passion a l'intention d'organiser en 2015 la finale de la coupe de France de volley.

Pour leur permettre d'avoir des subventions que ce soit au niveau de la Communauté d'Agglomération de Lens-liévin dans le cadre des grands projets sportifs ou également au niveau du Département ou de la Région, ils leur faut obligatoirement une subvention de la commune.

Ils nous demandent si nous pouvons leur attribuer une subvention de 1 500 €, tout en sachant que comme ils l'avaient fait précédemment la dernière fois que nous leur avons attribué une subvention, ils avaient acheté le marqueur de point, cette fois-ci, ils se proposent d'acheter des poteaux et des filets de volley qui pourront être utilisés par les scolaires ou même par nous, collectivité quand nous faisons des manifestations.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- IME – LA VIE ACTIVE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'IME d'Hénin-Courrières.

En effet, cet établissement accueille des enfants Noyellois reconnus handicapés et l'intégralité des divers frais sont à leur charge.

Afin de leur permettre d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis, ils sollicitent donc une aide financière.

Monsieur Le Maire propose de verser à l'institut la somme de 75 € par enfant, soit 150 € pour les deux enfants Noyellois scolarisés au sein de l'institut.

- Monsieur Le Maire : et une subvention à l'IME qui accueille deux enfants de la commune.

Ils nous demandent de leur verser une subvention et habituellement nous fixons la subvention à 75 €.

Comme il y a deux enfants, je vous demande de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 150 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) RENOUELEMENT CAF DU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention précédente est arrivée à échéance le 31 décembre 2013, nous devons signer une convention de renouvellement qui permettra de finaliser les engagements respectifs des deux parties du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Principes généraux de renouvellement du Contrat « Enfance / Jeunesse » Passage du contrat première génération (CEJ1) au contrat deuxième génération (CEJ2).

Pour les actions antérieures (stock) :

La Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) versée au titre du CEJ 1 est reconduite dans le CEJ 2.

Les données financières et d'activités reprises sont les données de base du CEJ 1.

Pour les actions nouvelles (flux) : Lieu d'Accueil Enfants Parents et accueil péri scolaire.
Les nouvelles actions créées dans le CEJ 2 (le nouveau flux) ont les mêmes modalités de financement que dans le CEJ 1.

La règle des 85/15 - cette règle est reconduite :

♡ la fonction de pilotage ne doit pas excéder 15 % du montant de la Prestation Service Enfance Jeunesse

♡ la fonction accueil représente au minimum 85 % du montant de la Prestation Service Enfance Jeunesse

Rappel: toute action nouvelle envisagée doit au préalable faire l'objet :

- d'une information à la Caisse d'Allocations Familiales et au responsable de territoire Caf
- d'une négociation en lien avec le diagnostic réalisé
- d'une validation Caf

L'offre de services existants sur la commune en direction de la jeunesse est déclinée ci-dessus en fonction de leur éligibilité ou non au financement du Contrat Enfance Jeunesse :

Actions éligibles au financement CEJ :

- Multi-Accueil
- Lieu d' Accueil Enfant (Nouvelle action)
- RAM
- Alsh permanent les Mercredis Primaire et Maternel
- Alsh permanent les Mercredis et Samedis Adolescents
- Alsh Petites Vacances Maternel / Primaire / Adolescents
- Alsh Grandes Vacances Maternel / Primaire / Adolescents
- Séjours
- Accueil Péri-scolaire

Actions non éligibles au financement du CEJ :

- Atelier éveil 2-4 ans
- Atelier raconte moi une histoire
- Atelier ciné 2-4 ans
- Eveil aux livres à la PMI / RAM / Multi-Accueil
- Atelier Arts plastiques
- Baby gym
- Cyber-point
- Atelier « lecture » accueil de loisirs maternel et Primaire.

- Monsieur Le Maire : Madame BLANCHARD.

- Madame Sandra BLANCHARD : oui.

Renouvellement du contrat pour 2014/2017 pour obtenir des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous permet de faire vivre nos structures, accueil de loisirs, séjours, accueil péri-scolaire, multi-accueil et relais d'assistantes maternelles.

Cette convention avec la CAF nous oblige également au respect de certaines réglementations, l'encadrement, les taux de fréquentation qui doivent être cohérents au niveau des déclarations, une tarification échelonnée selon le quotient familial, privilégier les actions de parentalité de type accueil des parents, actions rencontres parents-enfants et favoriser la mixité sociale.

Voici tous les points qui nous lient au contrat et qui nous permettent d'obtenir régulièrement des subventions sans lesquelles nous ne pourrions pas proposer les différentes activités.

- Monsieur Le Maire : des questions concernant ce renouvellement du contrat CAF ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2014, le marché d'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

A compter du 1er janvier 2015, les tarifs régulés pour les puissances supérieures à 36 KVA seront supprimés.

En conséquence, il faudra avoir choisi et signé avant cette date un nouveau contrat en offre de marché et recourir à une procédure de marché public.

Dans ce cadre, la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE propose aux communes adhérentes un groupement de commande d'électricité.

Il s'agit d'adhérer à ce groupement.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez depuis le 1^{er} juillet 2014, le marché d'électricité est ouvert à la concurrence pour les consommateurs professionnels et à compter du 1^{er} janvier 2016 et non 2015, comme c'est indiqué, les tarifs régulés seront supprimés.

En conséquence, il va falloir choisir et signer un nouveau contrat en faisant des offres de marché.

Et donc là, la FDE, nous propose de nous aider dans cette démarche et pour cela il suffit d'adhérer à ce groupement.

Ils vont faire le nécessaire au niveau des différents vendeurs d'électricité qui pourraient se positionner sur la commune et ils vont faire toutes les démarches pour savoir quel est celui qui est le plus intéressant.

Après, nous adhérons, ou nous n'adhérons pas à leur proposition, mais au moins, il y aura déjà une étude qui sera faite.

De toute façon, nous ne sommes pas des professionnels là dedans et il faut bien s'appuyer sur des experts pour déterminer quel est le bon choix à suivre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 36 logements rue Joseph Hay, la ville de Noyelles-sous-Lens est Maître d'ouvrage des travaux de voiries et réseaux divers, notamment de l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Il s'agit de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE.

- Monsieur Le Maire : là également, une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Fédération Départementale de l'Énergie.

Ici, c'est dans le cadre des 36 logements rue Joseph Hay.

Je vous demande de signer une convention de co-délégation avec la Fédération Départementale de l'Énergie.

C'est à dire qu'ils vont nous aider notamment concernant l'enfouissement des réseaux d'électricités, d'éclairage public et de télécommunications.

C'est une co-maîtrise d'ouvrage, pardon.

C'est ce que nous faisons habituellement quand nous avons des grands projets.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) INSCRIPTION DES TERRILS 94 ET 94A EN SITE CLASSE :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que c'est dans le contexte de l'inscription du Bassin Minier, le 30 juin 2012, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO que cette proposition de classement des terrils intervient.

Le périmètre UNESCO inclus 145 éléments bâtis protégés par la loi « monument historique » de 1913 (fosses – églises – salles/équipements/écoles...).

Toutefois, cette protection réglementée de bâtiments ne suffit pas à la protection de l'ensemble du périmètre inscrit au patrimoine mondial (hors quelques sites néo-naturel déjà protégés par ailleurs : espaces naturels sensibles, réserve naturelle régionale, site natura 2000....).

Dans ces conditions s'est imposé le besoin d'engager dans le cadre de la loi du 02/05/1930 (établissant la protection des « sites et monuments naturels » intégrée au code de l'environnement : art.L341-1 à 22 et R 341-1 à 31) la protection spécifique aux terrils.

La volonté est de donner à 79 terrils du bassin (sur les 225 subsistants) le statut de « site classé » : reconnaissance du patrimoine paysager national retenue, pour les caractères : historique – scientifique – pittoresques – et témoins de la représentativité des différents types de terrils.

Ces 79 terrils sélectionnés sur ces bases, englobent 47 unités situées dans le « périmètre UNESCO », 12 ans dans la « zone tampon », 20 étant situés hors zone.

Les terrils du bassin minier Nord-Pas-de-Calais, sont proposés au classement en tant que patrimoine national, pour leur intérêt historique, scientifique et pittoresque.

Ainsi les terrils sélectionnés intégreront officiellement le patrimoine national et la liaison avec le périmètre UNESCO en sera simplifiée, les sites classés intégreront l'ensemble des biens néo-naturels (terrils-étangs d'effondrement cavaliers-chevalets...).

L'objectif n'induit pas de « figer » le paysage minier mais de le protéger en permettant les corrections nécessaires et une évolution cohérente.

La proposition de classement au titre des sites des terrils du Nord-Pas-de-Calais sous l'égide des préfets du Nord et du Pas-de-Calais est portée par la DREAL Nord Pas de Calais, appuyée par la CPIE chaîne des terrils-EDEN 62 – les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais – l'office national des forêts-les communautés d'agglomération du Douaisis, d'Artois, d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin.

Ce projet de classement est la 1ère étape pour le lancement d'une éventuelle opération grands sites dans le bassin minier à l'instar des deux caps labellisés « grands sites de France » en 2011.

Ce projet de classement au titre des sites des terrils de Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais a été soumis à enquête publique du 10 février au 11 mars 2014 inclus, sur 57 communes.

Les terrils 94 et 94A de Noyelles-sous-Lens, sont répertoriés dans cette proposition de classement.

La dénomination des terrils 94 et 94A est « lavoir de Fouquières ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'une part, d'émettre un avis favorable quant à l'inscription des terrils de Noyelles-sous-Lens en site classé,
- d'autre part, il souhaite changer leur dénomination car « lavoir de Fouquières » engendre une confusion avec la commune de Fouquières Lez Lens.

- Monsieur Le Maire : suite à l'inscription de notre patrimoine au patrimoine mondial de l'UNESCO, on nous propose de classer nos terrils et les propositions émergent des préfets du Pas-de-Calais et du Nord, de la DREAL, de la chaîne des Terrils, des Conseils Généraux, du Nord-Pas-de-Calais et également de l'office nationale des forêts, des Communautés d'agglomérations de Douai, d'Artois, d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin.

Les terrils du Bassin Minier sont proposés au classement en tant que patrimoine national pour leurs intérêts historiques, scientifiques et pittoresques.

De ce fait là, on nous propose de classer les terrils 94 et 94A, en site classé, comme le Mont Saint Michel, c'est pas bien cela ?

- Madame Annie DELANNOY : ce n'est pas encore fait.

- Monsieur Le Maire : si, ça va se faire, il n'y a pas de souci.

C'est un gros avantage surtout pour l'avenir.

Ici, actuellement, ce n'est pas que je n'y vois pas trop d'intérêt, mais je veux dire, nous « Maire », nous sommes quand même sensibilisés à nos terrils, donc, nous n'allons pas y faire n'importe quoi.

Mais dans 40, 50 ou 60 ans, nous n'en savons rien, nous ne savons pas comment les gens vont avoir la vision de notre territoire.

À la limite, c'est sauvegarder de ce fait là, notre patrimoine et ce qui est bien également, c'est que nous pouvons faire ce que nous avons envie de faire, mais néanmoins, il y aura un regard de l'État sur ce que l'on veut faire au niveau des terrils.

Nous ne pourrons pas y faire n'importe quoi.

Et c'est ce qui est bien.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quel est l'intérêt de classer des terrils complètement démantelés ?

- Monsieur Le Maire : c'est dans l'optique, parce que je pense que dans un premier temps c'est de classer ces terrils mais après ce ne sera plus que des terrils qui seront classés, ce sera des grands sites qui seront classés à ce niveau là.

Comme par exemple, actuellement nous sommes en train de travailler suite à la labellisation du canal de la Souchez.

Après nous pourrons peut-être étendre ce site classé non plus au niveau des terrils mais peut-être à tout le canal de la Souchez.

Je pense que c'est le début d'un classement qui sera beaucoup plus important en site classé par la suite.

C'est surtout pour protéger notre patrimoine.

C'est surtout dans ce but là, et c'est très bien.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il fallait les classer avant qu'ils soient démantelés.

- Monsieur Le Maire : oui, mais bon, nous n'avions peut-être pas la vision du territoire que nous avons maintenant.

Les mentalités évolues, nos visions du territoire évoluent également.

Je pense que c'est une bonne opportunité pour nous d'avoir les terrils parce qu'il y en a 79, qui seront considérés comme des sites classés.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il est intéressant d'englober les marges d'affaissement, etc, je trouve cela vachement bien.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Annie DELANNOY : la vision aurait du être de faire en sorte de préserver avant.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est vrai que nous il aurait été idéal de l'avoir encore ça c'est clair.

Même s'il est de cette façon, je pense que quand Michel DEVIGNE est venu sur le territoire de nos terrils, je veux dire qu'il l'a énormément apprécié parce que pour lui, c'est un terril qui est atypique par rapport aux autres.

Il est atypique par rapport aux autres et pour lui, il a quand même un intérêt qui n'est pas négligeable.

- Monsieur Bernard FINEZ : et c'est bien, parce qu'il est accessible.

- Madame Annie DELANNOY : ça, ce n'est pas un avantage.

- Monsieur André LEFER : c'est l'un des plus riches en fossiles miniers.

- Madame Annie DELANNOY : c'est pour cela que ce n'est pas non plus l'intérêt que tout le monde monte sur le terril.

- Monsieur André LEFER : normalement il était question d'avoir des gras.

C'est parce qu'il était situé sur le territoire de Fouquières, mais l'intérêt été d'avoir des gras.

- Monsieur Le Maire : alors là également, du fait que ces deux terrils vont être classés, je vous propose de changer la dénomination également parce qu'on dit toujours les terrils du lavoir de Fouquières et je suis désolé mais les terrils sont sur le territoire de Noyelles et je vous propose simplement de les appeler les « terrils de Noyelles-sous-Lens ».

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : pour l'histoire du bassin minier, sur toutes les cartes, c'est noté « terrils du lavoir de Fouquières », donc, tu ne changeras pas la catastrophe de Courrières en l'appelant la catastrophe de Billy.

- Monsieur Le Maire : non, mais je pense qu'il faut quand même rendre à César ce qui appartient à César.

Les terrils sont bien sur Noyelles, c'est nous qui allons les entretenir.

Ils s'appellent « Lavoir de Fouquières » mais ils sont sur le territoire de Noyelles.

Je vous propose de les appeler les « Terrils de Noyelles-sous-Lens ».

Concernant cette inscription des terrils et cette nouvelles dénomination,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous sommes « contre » la nouvelle dénomination mais « pour » le classement des terrils.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3 pour le classement	3 contre le changement de nom	
TOTAL	29 pour le classement	3 contre le changement de nom	

Adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, un bon Noël et une bonne nouvelle année.